



## Conseil

Distr. générale  
6 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

### Vingt-sixième session

Conseil, seconde partie de la session

Kingston, 6-10 décembre 2021\*

Point 10bis de l'ordre du jour

**Examen des demandes de prorogation de contrats  
d'exploration en vue de leur approbation**

### **Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins relatif à la demande présentée par l'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins en vue de la prorogation du contrat d'exploration des nodules polymétalliques qui la lie à l'Autorité**

*Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,*

*Agissant sur la recommandation de la Commission juridique et technique<sup>1</sup>,*

*Rappelant que, le 22 mai 2001, l'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins a conclu avec l'Autorité internationale des fonds marins un contrat d'une durée de quinze ans relatif à l'exploration des nodules polymétalliques,*

*Rappelant également que le contrat a été prorogé pour une période de cinq ans jusqu'au 21 mai 2021<sup>2</sup>,*

*Notant que, le 8 décembre 2020, le Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins a reçu une demande de prorogation de ce contrat pour cinq ans,*

*Rappelant les dispositions du paragraphe 9 de la section 1 de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982<sup>3</sup>,*

*Rappelant également sa décision concernant les procédures et critères applicables à la prorogation d'un plan de travail approuvé relatif à l'exploration, en application du paragraphe 9 de la section 1 de l'annexe à l'Accord<sup>4</sup>,*

\* Nouvelles dates des réunions en présentiel qui devaient initialement se tenir en juillet 2020 puis en juillet 2021.

<sup>1</sup> Voir [ISBA/26/C/35](#).

<sup>2</sup> Voir [ISBA/22/C/24](#).

<sup>3</sup> Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1836, n° 31364.

<sup>4</sup> [ISBA/21/C/19](#).



*Ayant examiné* le rapport et la recommandation de la Commission juridique et technique sur la demande présentée par l'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins en vue de la prorogation du contrat<sup>5</sup>,

1. *Décide* d'approuver la demande de prorogation du contrat ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour donner effet à la prorogation du contrat, à compter du 22 mai 2021, par la signature d'un accord libellé sous la forme prévue à l'appendice II de l'annexe de sa décision susmentionnée<sup>6</sup> ;
3. *Prie également* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa prochaine session, de l'état d'avancement de l'accord de prorogation.

*266<sup>e</sup> séance,  
le 6 décembre 2021*

---

---

<sup>5</sup> ISBA/26/C/35.

<sup>6</sup> Voir ISBA/21/C/19.